

# Demandes de titres de séjour, asile : guichet unique pour tous les étrangers résidant dans les Deux-Sèvres.



Direction des élections,  
de l'immigration  
et de l'intégration  
4 rue Du Guesclin  
79000 NIORT

## Demandes de naturalisation : plate-forme interdépartementale pour tous les étrangers résidant dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Maritime

### DÉPÔT DES DEMANDES DE TITRE DE SÉJOUR (HORS ADMISSION EXCEPTIONNELLE)

Le dépôt des dossiers se fait **exclusivement sur rendez-vous**.  
Permanences téléphoniques pour prendre rendez-vous :

**Tous les jours, sauf les mardis et jeudis  
de 14h00 à 16h00  
au 05.49.08.67.40**

Pour les renouvellements de titre, possibilité de prendre rdv en ligne sur :  
[www.deux-sevres.gouv.fr/rendez-vous](http://www.deux-sevres.gouv.fr/rendez-vous)

### RETRAIT DES RÉCÉPISSÉS ET DES TITRES DE SÉJOUR

Permanences pour retirer les  
documents, sur présentation de la  
lettre de convocation :

**lundi et vendredi uniquement  
de 8h30 à 12h45**

Il ne sera remis aucun document en  
dehors de ces deux permanences.

✓ *l'usager recevra à son domicile un  
courrier l'informant qu'il peut venir  
en préfecture retirer le document ;*

✓ *il devra se munir des documents  
indiqués dans le courrier et présen-  
ter tout titre justifiant de son état  
civil (passeport ou carte nationale  
d'identité).*

### DEMANDEURS D'ASILE, TITULAIRES DE LA PRO- TECTION INTERNATIONALE (RÉFUGIÉS ET PROTECTION SUBSIDIAIRE)

Accueil spécifique au guichet de la préfecture :

**tous les mercredis de  
8h30 à 12h45**

### POSTULANTS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Plate-forme de naturalisation  
Permanences téléphoniques  
**Tous les jours, sauf le mardi,  
de 14h00 à 16h00  
au 05.49.08.69.41**

✓ *les dossiers complets doivent être  
envoyés par voie postale unique-  
ment, **en recommandé avec  
accusé de réception**, à :*  
*Préfecture des Deux-Sèvres  
Plate-forme interdépartementale d'instruc-  
tion des demandes de naturalisation  
4 rue Du Guesclin - BP 70000  
79099 NIORT CEDEX 9*

**Le service peut également être saisi par messagerie :  
[prefecture@deux-sevres.gouv.fr](mailto:prefecture@deux-sevres.gouv.fr)  
en indiquant l'objet : naturalisations, titres de séjour, asile.....**

**Des informations complémentaires sur la composition  
des dossiers sont disponibles sur internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)**